



Compte-rendu du Congrès annuel du 1 Octobre 2020 .

Le Congrès annuel du SNUDI-FO de la Somme s'est tenu en présentiel à la bourse du travail le jeudi 1 octobre 2020, malgré certaines difficultés (décision de la préfète 3 jours avant de réduire les jauges d'accueil des salles de réunion et habituelles tentatives de l'administration à ne pas autoriser certains inscrits à y assister ou à ne pas les remplacer).

Les collègues ont décidé qu'ils participeraient quand même à ce rendez vous et étaient 39 à être présents.

Le secrétaire départemental du 94, le plus important syndicat SNUDI-FO de France, était invité ainsi que le secrétaire départemental de l'Oise, dans une volonté de fédérer les 3 départements de l'académie. Le secrétaire départemental de l'Aisne a décliné avec regret l'invitation, ayant d'autres obligations.

Un représentant du SNFOLC (syndicat national force ouvrière des lycées et des collèges) et le secrétaire du Sneeta FO (syndicat des lycées professionnels) étaient également invités.

En ouverture du Congrès, le secrétaire départemental de l'UD FO a apporté au SNUDI-FO le soutien de l'Union Départementale Force Ouvrière.

Chaque invité a apporté le salut fraternel de son syndicat respectif et est intervenu sur les principaux sujets qui animent et fédèrent les syndicats FO de l'Education Nationale.

Le secrétaire départemental de la Somme a ensuite fait lecture de l'introduction de la Charte d'Amiens, en y associant le SNUDI-FO du département :

« Le SNUDI-FO 80 réaffirme son attachement à l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis ou mouvements politiques, philosophiques, religieux et de l'Etat, de façon générale, son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Il réaffirme son attachement indéfectible à la charte d'Amiens ».

Puis, il a présenté le rapport d'activité du syndicat en remerciant d'abord les membres du bureau qui ont fait front et ont assumé leurs mandats dans les instances (CAPD , CDEN , CTSD , CAAS...) dans des conditions difficiles liées à la crise sanitaire. Le syndicat et ses élus a continué son activité, même si ses représentants ne pouvaient aller à la rencontre des collègues et être physiquement présents sur le terrain (écoles et circonscriptions ; réunions d'information syndicales) pour les accompagner.

Dans le bilan des activités, les points sur lesquels le syndicat s'est opposé et a pris fermement position dans la défense des intérêts des collègues ont été développés :

- la participation aux grèves contre la réforme des retraites ;
- le rejet de PPCR et de ses conséquences néfastes (rendez-vous de carrière au résultat aléatoire et trop souvent injuste, avancement « à la tête du client », pression permanente de la hiérarchie, infantilisation des enseignants, déroulement de carrière à plusieurs vitesses ...),
- l'opposition à la loi de transformation de la fonction publique, qui prive les CAPD de leurs prérogatives et de leur regard paritaire sur le mouvement des personnels, avec recours auprès de la Commission Administrative d'Accès aux documents Administratifs et demande d'entrevue intersyndicale auprès du DASEN à l'initiative du SNUDI,
- le refus des collègues de la mise en place contrainte et forcée des Plans de formation Français/Mathématiques et des constellations, qui sont une atteinte à la liberté pédagogique et au droit syndical.

La discussion qui a suivi a fait émerger, sur proposition des congressistes, plusieurs pistes de travail pour le syndicat :

- continuer à s'opposer aux plans de formation français/mathématiques et aux constellations,
- continuer à faire valoir le droit syndical des personnels,
- rester vigilant sur la réforme du statut des directeurs et s'opposer à la proposition de loi de la député Rilhac,
- rester vigilant sur la possible reprise de la réforme des retraites,
- proposer et mettre en place des stages de formation syndicale avec des sujets spécifiques (PPCR ; protection des personnels ; remplaçants ...),
- réactiver les demandes de visite médicale pour tous les personnels,

Plusieurs votes ont eu lieu l'après-midi.

- un vote à l'unanimité a donné quitus au trésorier suite au rapport des commissaires aux comptes. Un nouveau commissaire aux comptes a été élu (Guillaume BOUCHER). Dans le cadre de la trésorerie, il a été annoncé que les cotisations syndicales n'augmenteraient pas en 2021, comme c'est le cas depuis plusieurs années,
- le Conseil Syndical, après lecture de la liste des candidats et présentation des nouveaux postulants, a été élu à l'unanimité (voir composition du nouveau Conseil Syndical en PJ),
- le nouveau Conseil Syndical s'est réuni et, après lecture de la liste des postulants, a élu à l'unanimité le nouveau bureau syndical (voir composition du nouveau Bureau syndical en PJ).

Une discussion sur les propositions de développement du syndicat a suivi ces élections.

Il a été réaffirmé les propositions de mettre en place des stages de formation syndicale sur thèmes, mais aussi de participer à des stages proposés par l'Union Départementale FO (UD FO) de la Somme.

Il a été rappelé que chaque syndiqué qui voudrait s'investir dans l'activité syndicale peut prétendre à 20 journées d'ASA par an, et qu'il serait dommage de ne pas s'en servir.

Il a été proposé d'être plus présents auprès des stagiaires et à l'INSPE.

Il a été convenu de développer la communication du syndicat en utilisant tous les moyens accessibles à la profession (boîtes mail des écoles ; adresses mail académiques ; réseaux sociaux...),

Il a été confirmé que les tournées d'écoles et les RIS continueront, malgré les difficultés dues à la reprise du Covid depuis la rentrée.

Le congrès, riche en échanges et en propositions, s'est clôturé après avoir fixé la date du prochain Conseil Syndical au 25 Novembre 2020 et le prochain Bureau Syndical au 5 ou au 12 Novembre 2020.